

**2023-025**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 04****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**DOMAINE ET
PATRIMOINE**SOUS-DOMAINE**AUTRES ACTES DE
GESTION DU
DOMAINE PUBLIC**Nombre de Conseillers**En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13**OBJET :****Vente concession
N° 16 au cimetière de
Bages à Monsieur
CORMARY Albert et
Monsieur ESPADA
Miguel****CONVOCAION C.M. :
23/05/2023**

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente mai

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO Charles REALES, Cécile JASSIN, Claudine BOUFFET, Philippe CARRERA, Emilie EVEILLECHIEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Marie-Josée BOUNOURE, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS :** Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Marie-Claude BUSTO à Henri BUSTO.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Claudine BOUFFET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition de la concession n° 16 au cimetière de Bages de Monsieur CORMARY Albert et de Monsieur ESPADA Miguel, pour y déposer Madame Fabienne DECAENS-CORMARY (décédée le 06 mai 2023), concession qui avait été mise en déshérence par la municipalité. En effet, lors de sa séance en date du 07 avril 2010, le Conseil Municipal avait statué pour la reprise de plusieurs concessions au cimetière de Bages.

Il rappelle également la délibération du 18 mai 2011 fixant la durée des concessions et cases de columbarium à 30 ans, ainsi que leurs tarifications.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⊙ AUTORISE Monsieur le Maire à vendre la concession n° 16 au cimetière de Bages à Monsieur CORMARY Albert et de Monsieur ESPADA Miguel pour une durée de trente ans,
- ⊙ FIXE le prix à 1 475.00 € conformément à la délibération du 18 mai 2011, qui sera imputé à l'article 70311 du budget communal,
- ⊙ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.
- ⊙ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Transmise au service de la Trésorerie de Narbonne,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 011-211100243-20230530-DELIB2023025-DE



AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :
23/05/2023

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN

S/PREFECTURE LE :

01/06/2023

Jean-Louis RIO

Claudine BOUFFET

PAR PUBLICATION

LE : 01/06/2023


Maire de BAGES




Secrétaire de séance